



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le garde des Sceaux,
ministre de la justice**

Paris, le **16 MARS 2023**

Le garde des Sceaux, ministre de la justice

à

**Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire
Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires
Monsieur le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire**

N° NOR: [JUSK2307564C](#)

N° CIRCULAIRE :

TITRE : circulaire relative à l'institution de deux journées nationales de l'administration pénitentiaire.

MOTS-CLES : administration pénitentiaire ; journée nationale du souvenir et de recueillement en hommage aux personnels de l'administration pénitentiaire morts en service ; journée nationale de valorisation des métiers et missions pénitentiaires.

PUBLICATION : BO et intranet.

Le service public pénitentiaire, troisième force de sécurité nationale, est composé de femmes et d'hommes engagés au quotidien qui exercent leurs missions dans des conditions difficiles et parfois au péril de leur vie.

Le service public pénitentiaire, souvent méconnu, est indispensable à l'équilibre de la société afin de défendre les valeurs de la République, d'assurer la promotion du droit, de préserver la sécurité de nos concitoyens et de mieux prévenir la récidive en favorisant l'insertion ou la réinsertion des publics qui lui sont confiés. Il assure l'ensemble de ses missions dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes à l'égard desquelles il intervient.

Il apparaît donc essentiel de poursuivre l'objectif de reconnaissance des métiers et des missions pénitentiaires en instituant deux journées nationales aux périmètres et objectifs distincts :

- une journée nationale du souvenir et de recueillement en hommage aux personnels de l'administration pénitentiaire morts en service ;
- une journée nationale de valorisation des métiers et des missions pénitentiaires.

Ces temps consacrés permettront de mettre à l'honneur les personnels pénitentiaires, de donner de la visibilité à leurs missions et de les valoriser ainsi que de promouvoir les valeurs de l'administration pénitentiaire : l'intégrité, l'impartialité, la probité, la dignité, l'honneur, le courage et la loyauté envers les institutions républicaines.

I. INSTITUTION D'UNE JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR ET DE RECUEILLEMENT EN HOMMAGE AUX PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE MORTS EN SERVICE

Consacrée au recueillement et au souvenir, cette journée commémorative, ni fériée ni chômée, est instituée le **22 septembre**.

Cette date fait référence au double assassinat du surveillant Guy Girardot et de l'infirmière Nicole Comte, le 22 septembre 1971, lors d'une prise d'otage à la maison centrale de Clairvaux. Cette journée se veut également un hommage au surveillant Francis Caron, tué en service à la maison d'arrêt de Rouen en août 1992, ainsi qu'à l'ensemble des agents victimes morts dans l'exercice de leurs fonctions ou touchés dans leur chair dans le cadre de leurs missions.

Chaque année, à cette date, une cérémonie nationale est organisée.

Des cérémonies analogues, dont le cadre général sera fixé par la direction de l'administration pénitentiaire, sont mises en oeuvre par les directions interrégionales des services pénitentiaires, la direction interrégionale des services pénitentiaires d'Outre-mer ainsi que par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

II. INSTITUTION D'UNE JOURNÉE NATIONALE DE VALORISATION DES METIERS ET DES MISSIONS PENITENTIAIRES

Afin de faire connaître et de promouvoir les métiers et les missions pénitentiaires, cette journée de valorisation, ni fériée ni chômée, est instituée le **5 avril**.

Cette date fait référence à la date de publication au Journal officiel, le 5 avril 2022, du code pénitentiaire qui accroît la lisibilité et l'accessibilité du droit pénitentiaire et souligne l'importance et les spécificités du service public pénitentiaire encore trop souvent méconnues. Elle a pour objectif de promouvoir les métiers et les missions pénitentiaires afin de les valoriser vis-à-vis du grand public et de répondre aux enjeux de l'attractivité auxquelles l'administration pénitentiaire est aujourd'hui confrontée.

Dans le cadre de cette journée, des actions sont organisées par la direction de l'administration pénitentiaire, les directions interrégionales des services pénitentiaires, la direction interrégionale des services pénitentiaires d'Outre-mer ainsi que par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Le cadre général de ces actions est fixé par la direction de l'administration pénitentiaire.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation et celle de vos équipes et services dans la mise en oeuvre de ces deux journées de commémoration et de valorisation, dont le symbole et les enjeux sont particulièrement forts pour l'administration pénitentiaire.



Eric DUPOND-MORETTI